

DELIBERATION N°CS-2015/07

OBJET : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2014

L'an deux mille quinze, le onze février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, D. GEREZ, L. MEUNIER, M. PLOCKYN et C. ROUX.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, J. CROZET, J-Y. DELOSTE, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, E. PEDRO, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE, E. PRADAT, L. PROTON, P. RUIILLAT et L. SEGUIN.

Pouvoirs : J. DURRANT : pouvoir donné à C. ROUX,
B. GACON : pouvoir donné à F.X. HOSTIN,
B. PONCET: pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE.

Président : A. BADOIL.

Secrétaire de séance : L. SEGUIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 26 / Pouvoir : 3 / Votants : 29).

Convocation en date du : 4 février 2015.

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6)

Monsieur le Président rappelle que l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Il est donc proposé au Conseil syndical d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2014.

Ce bilan fait état d'une surface de biens acquis d'environ 45 m2, pour une dépense de 810 €. Aucune surface n'a été cédée au cours de l'année 2014.

Bilan des acquisitions				
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant
Terrain nu	Charbonnières les Bains	AI365	00ha 02a 69ca	810 €
TOTAL			00ha 02a 69ca	810 €

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Oui l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-37,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 29 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le bilan des acquisitions et cessions tel que présenté, qui sera annexé au Compte Administratif de l'exercice 2014.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **18 FEV. 2015**
et de la publication le **18 FEV. 2015**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL



LE PRESIDENT
Alain BADOIL

